



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE 2021-2025

la CREUSE
e Département

ES
NS
de la BDC 2021

DIRECTION
DE LA LECTURE
PUBLIQUE

Coquelicotes

23^e festival itinérant du conte en Limousin

Du 13 au 26 mai 2019



05 55 77 49 99

www.alca-nouvelle-aquitaine.fr



SOMMAIRE



PRÉAMBULE

page 05



CONTEXTE

page 07



01. ÉTAT DES LIEUX DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

A. Des bibliothèques moins nombreuses mais mieux équipées pour accueillir les Creusois

pages 09 à 11

B. L'activité des bibliothèques du réseau

- B.1 Évolution des horaires d'ouverture hebdomadaires
- B.2 Lecteurs ou usagers actifs
- B.3 Les prêts de documents
- B.3 L'action culturelle pour la promotion du livre, de la lecture et des arts du récit
- B.4 Actions de formation

pages 12 à 17

C. Bilan des aides versées par le Département aux collectivités de 2004 à 2020 pour la création et le fonctionnement des bibliothèques

- C1. Aides à l'investissement
- C2. Aides au fonctionnement

pages 18 et 19

SOMMAIRE



02. ORIENTATIONS DU SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE POUR LA PÉRIODE 2021-2025

A. ENJEU 1 : Contribuer à l'attractivité du territoire

pages 21 et 22

B. ENJEU 2 : Développer le lien social

pages 22 et 23

C. ENJEU 3 : Contribuer au développement des usages numériques

pages 23 et 24

D. ENJEU 4 : Soutenir l'action culturelle

pages 24 et 25

E. ENJEU 5 : Structurer la politique culturelle du Département

pages 25 à 28

F. ENJEU 6 : Promouvoir l'offre départementale en matière culturelle et notamment sur le volet « lecture »

page 29



CONCLUSION

page 31

PRÉAMBULE



Depuis 2004, le Département de la Creuse a formalisé sa **politique de lecture publique** à travers deux plans de développement successifs. Le deuxième plan étant arrivé à échéance, il importe de faire un bilan de l'action publique, d'en tirer les enseignements nécessaires et de tracer les grands axes de l'action du Conseil départemental pour les années 2021 à 2025.

Ce troisième et nouveau schéma vise à **poursuivre et renforcer l'action de la collectivité**.

Il a pour **objectifs** de :

- **poursuivre le développement du réseau de lecture publique creusoise**, afin d'achever de doter l'ensemble du territoire de bibliothèques structurantes, adaptées aux nouveaux usages (« 3^{ème} lieu ») et capables de soutenir les bibliothèques de proximité au plus près de la population, en s'appuyant en particulier sur les nouvelles intercommunalités ;
- **soutenir la mise en réseau des bibliothèques** d'un même territoire par la constitution de réseaux formels ou informels de lecture dans les territoires, par une politique volontariste d'incitation et d'accompagnement des porteurs de projet (communes ou EPCI), dans le cadre de la politique contractuelle pluriannuelle que le Département a engagée au travers des contrats Boost'ter et Boost'comm'unes ;
- **poursuivre le développement de la pratique de la lecture et la fréquentation des bibliothèques**, en réservant une attention particulière aux publics spécifiques et/ou éloignés de la lecture, par la mise en œuvre de nouvelles actions et le renforcement des partenariats, notamment en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- **répondre aux enjeux actuels de l'information et de la documentation**, en accélérant l'informatisation des bibliothèques du réseau départemental (gestion et accès à l'Internet), le développement d'une offre de ressources numériques et la contribution à **l'inclusion numérique** aux côtés des autres partenaires et en rejoignant le programme Bibliothèques numériques de référence (BNR) mis en place par le Ministère de la Culture ;
- **adapter l'outil départemental que constitue la Direction de la lecture publique - BDC**, pour améliorer sa réponse à l'évolution des missions des bibliothèques et des pratiques culturelles, développer de **nouveaux services** et lui permettre d'accueillir et accompagner les bibliothécaires et partenaires, particulièrement les bénévoles, dans les meilleures conditions.

CONTEXTE

Depuis 1986, les Départements exercent, principalement via leurs bibliothèques départementales, **une compétence obligatoire et exclusive en matière de lecture publique.**

La Direction de la lecture publique – Bibliothèque Départementale de la Creuse est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de cette compétence (*) (**).

Elle assure notamment :

- **l'appui à la création et au fonctionnement des bibliothèques locales** (conseil, ingénierie, aide au montage de projets) ;
- **la constitution d'une collection de documents sur tous supports et numériques**, son traitement et sa diffusion, par bibliobus ou navettes, dans ses locaux et/ou à distance ;
- **la formation des bibliothécaires bénévoles et salariés et des autres acteurs et partenaires** du développement de la lecture ;
- **l'action culturelle** par l'animation autour du livre, de la lecture et des arts du récit ;
- **la concertation avec les partenaires** du développement de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- **l'évaluation du fonctionnement du réseau départemental de lecture publique** en convention avec l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture ;
- **la coopération** avec les bibliothèques au niveau régional et national ;
- **le suivi des dispositifs financiers** mis en place par le Conseil départemental.

(*) : **Extrait du rapport de l'Inspection générale des bibliothèques - novembre 2013 : départementales :**

« Les Bibliothèques départementales (BD) ont quatre raisons d'être, intimement liées les unes aux autres :

- faire émerger des bibliothèques municipales ou intercommunales efficaces ;
- apporter un appui aux communes et EPCI et à leurs bibliothèques ;
- créer, former et animer un réseau départemental ;
- mettre leur expertise au service des politiques départementales. »

(**) : **Proposition n°5 du rapport « Voyage au pays des bibliothèques » rédigé par Erik Orsenna - 2018 :**

« Garantir, si nécessaire par la loi, le rôle et le fonctionnement des bibliothèques départementales, indispensables à la vitalité du réseau de lecture publique, notamment dans les zones rurales. » (...) »

« Les communes de moins de 10 000 habitants qui constituent le terrain d'action prioritaire des bibliothèques départementales représentent 97,41% des communes françaises et 50,8% de la population française, (Nota : 89% en Creuse). Cependant, avec l'essor de l'intercommunalité, c'est avec toutes les communes et groupements de communes que les bibliothèques départementales sont appelées à collaborer. » (...) »



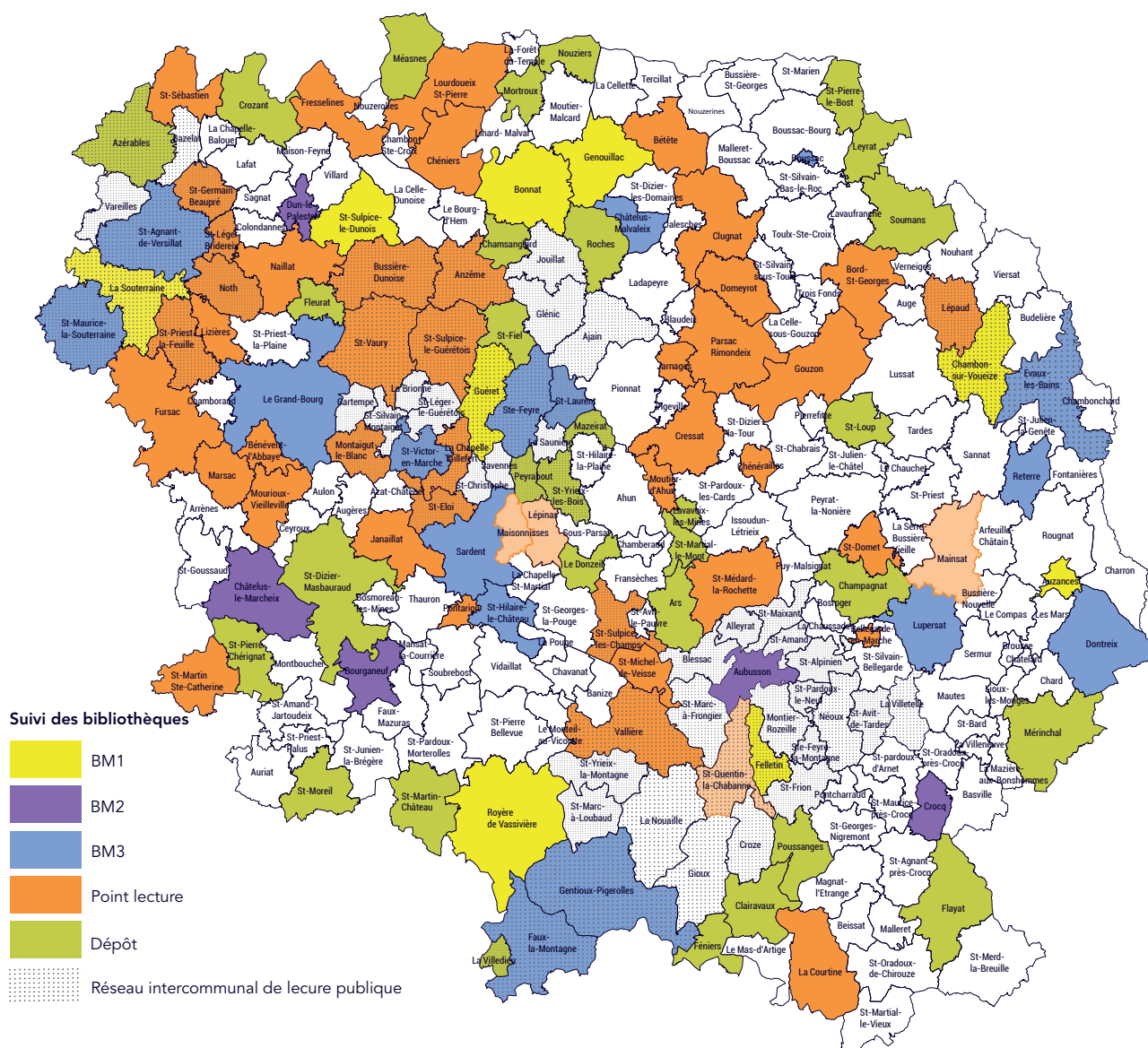
01

ÉTAT DES LIEUX
DE LA LECTURE
PUBLIQUE DANS
LE DÉPARTEMENT
DE LA CREUSE

A. DES BIBLIOTHÈQUES MOINS NOMBREUSES MAIS MIEUX ÉQUIPÉES POUR ACCUEILLIR LES CREUSOIS

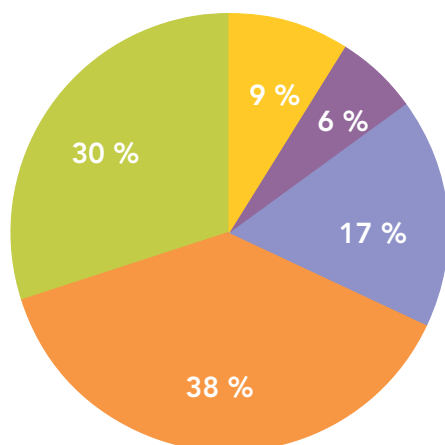
104 bibliothèques, dont 4 médiathèques intercommunales, permettent à **81 % de la population creusoise** (*) d'accéder à un service de lecture publique, soit dans leur commune (69%), soit auprès de leur intercommunalité.

Les bibliothèques de Creuse au 1^{er} janvier 2021



(*) : 89% des Français (Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016 – Ministère de la culture, juin 2017)

Nombre de bibliothèques par type



BM1

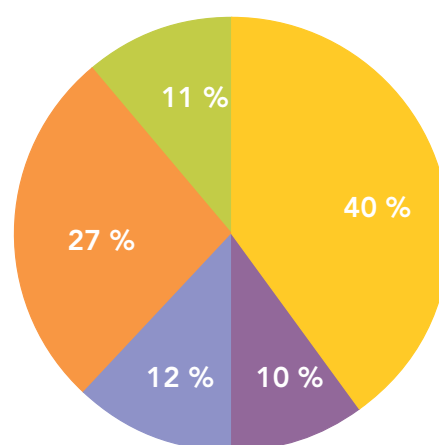
BM2

BM3

Point lecture

Dépôt

Taux de population desservie par type de bibliothèques



Cf. Typologie des Bibliothèques établie par l'ABD (Association des Bibliothécaires départementaux) en coopération avec le Ministère de la Culture

4 réseaux intercommunaux de lecture publique organisés autour de médiathèques intercommunales (*organisation antérieure à la fusion des intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe*) :

➤ « Creuse Confluence » : médiathèque intercommunale à Chambon-sur-Voueize, informatisée en réseau avec la bibliothèque d'Évaux-Les-Bains et l'Agence postale - bibliothèque de Lépaud. Réseau créé en 2011.

➤ « Grand Guéret » : Bibliothèque multimédia intercommunale de Guéret en réseau avec 14 bibliothèques présentes sur le territoire. Un animateur de réseau a été recruté avec l'aide du Conseil départemental. Trois nouvelles communes limitrophes ont intégré ce territoire le 1^{er} janvier 2018. Réseau créé en 2013.

➤ « Pays sostranien » : autour de la médiathèque intercommunale de La Souterraine, ce réseau regroupe les 6 bibliothèques existant sur le territoire. Réseau créé en 2014, fusionné entre 2017

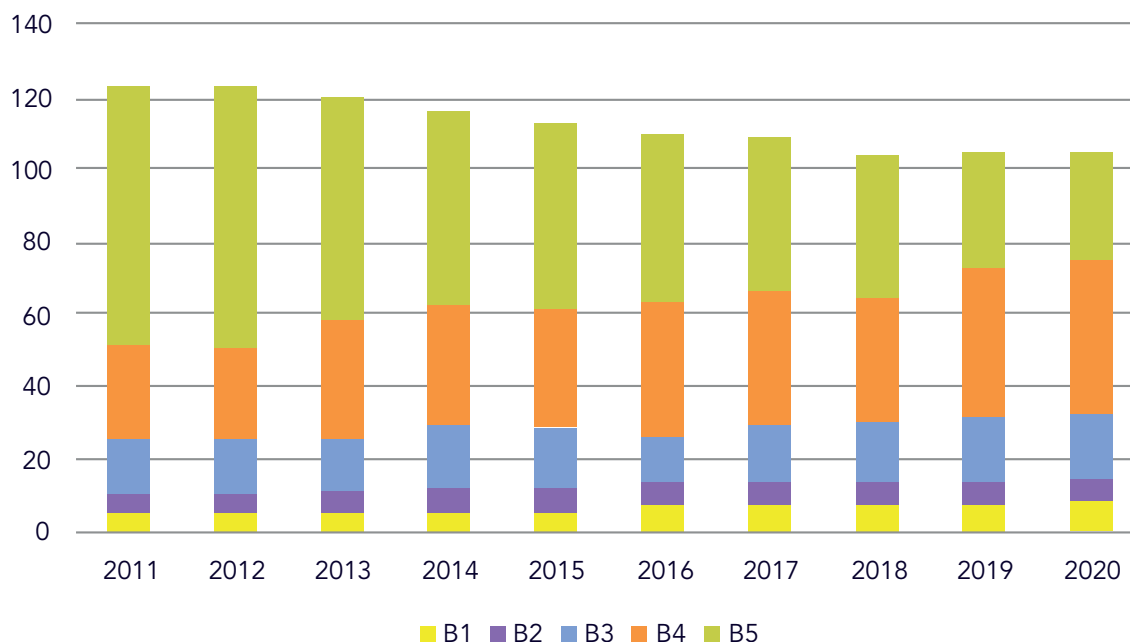
et 2019 avec les bibliothèques du Pays Dunois et de Bénévent/Grand Bourg.

➤ « Creuse Grand Sud » ; réseau constitué des médiathèques intercommunales d'Aubusson et de Felletin et de 6 autres bibliothèques du territoire. Création en 2015.



Depuis 2011, le niveau d'équipement des bibliothèques a continué à s'améliorer globalement, ainsi que la qualification des personnels et l'offre de services.

Évolution du nombre et du niveau de service des bibliothèques du réseau



Le nombre de bibliothèques a globalement diminué, passant de 123 en 2011 à 104 fin 2020. Cependant la qualification de l'offre a fortement progressé, ce qui était l'objectif des schémas précédents.

On observe un début de structuration du territoire par la création de médiathèques dites 3^{ème} lieu avec

une offre de services élargie, et une disparition progressive des « dépôts » de livres au profit du **développement de « points lectures »**, avec souvent un local dédié permettant un véritable choix et un accueil sur place des usagers, et des horaires d'ouverture améliorés.

Plusieurs projets de création ou d'agrandissement, de niveaux différents, sont actuellement en cours de réflexion ou de réalisation.

Cet effort est à poursuivre pour **offrir à chaque Creusois un service public de lecture de qualité** à proximité de son domicile.

Au 1^{er} septembre 2020, près de 5 800 m² de locaux sont à usage de bibliothèque (hors Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret), soit 0,05 m² par habitant desservi (pour mémoire, l'Etat préconise un minimum de 0,07 m² par habitant).

B. L'ACTIVITÉ DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU

B.1 Évolution des horaires d'ouverture hebdomadaires

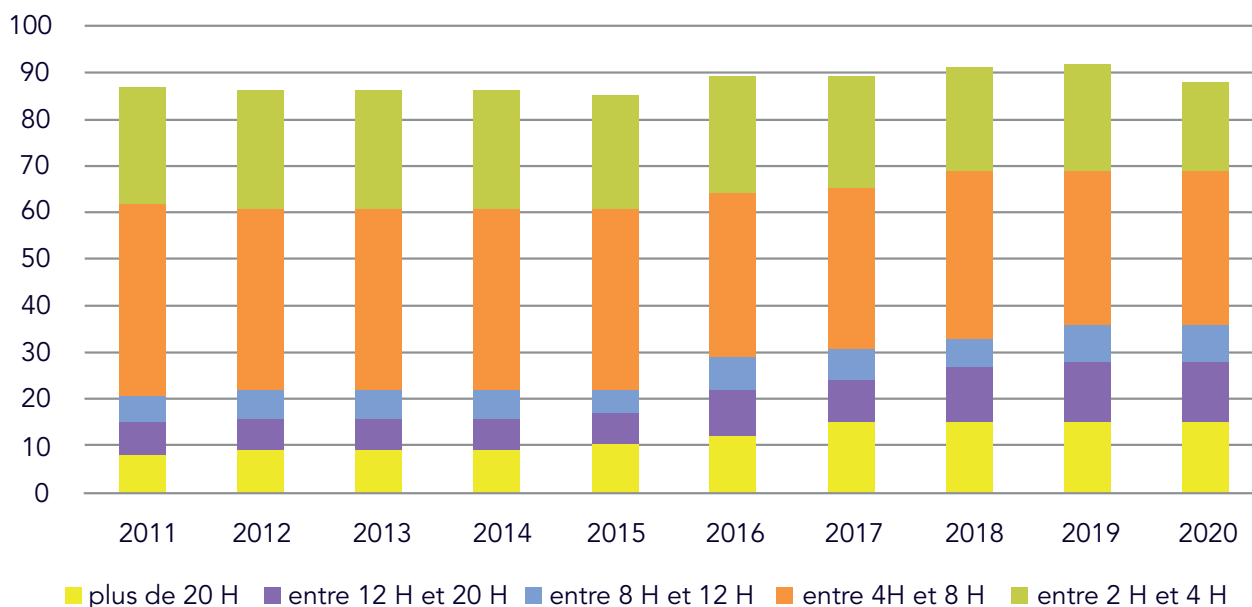
En 2005, seules 6 bibliothèques (4%) ouvraient plus de 20 heures par semaine. Elles sont 15 en 2020 (soit 15%).

11 bibliothèques (8%) ouvraient plus de 12 heures par semaine en 2005, 28 en 2020 (28%).

En 2020, aucune bibliothèque n'ouvre moins de 2 heures par semaine, le minimum tend à s'établir vers 3 ou 4 heures d'ouverture.

Si la moyenne des horaires d'ouverture des bibliothèques, quel que soit leur niveau de services, s'est stabilisée autour de 10 heures hebdomadaires, **on assiste néanmoins à une extension progressive de ces horaires d'ouverture**. Elle est le résultat de la création de bibliothèques structurantes et de la professionnalisation des bibliothécaires, même si des progrès restent encore à accomplir pour rendre l'offre de lecture et de culture plus largement accessibles à tous les publics.

Évolution des horaires d'ouverture (hors secrétariats de mairie)



B.2 Lecteurs ou usagers actifs

Depuis 2015, année de signature d'une convention entre le Ministère de la Culture et le Département visant à mettre en place un dispositif commun de collecte des données statistiques de toutes les bibliothèques creusoises, le recueil des informations est, par principe, exhaustif pour l'ensemble du territoire.

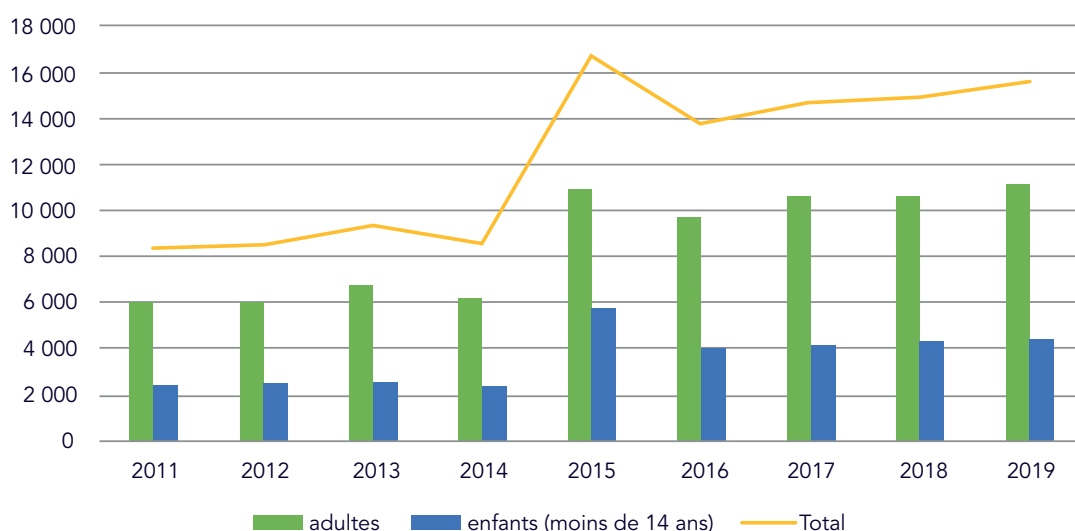
Ces données sont consultables par tous sur <http://www.observatoirelecturepublique.fr>

La création de réseaux intercommunaux de lecture publique a renforcé également cette visibilité.

C'est pourquoi, **on note une hausse en valeur absolue du nombre d'emprunteurs en bibliothèques à partir de 2015.**

Ramenés au pourcentage de la population desservie, cela représente également une légère amélioration dans les dernières années, proportionnelle à l'amélioration des équipements de lecture publique et l'extension des horaires d'ouverture.

Évolution du nombre d'inscrits bibliothèques



En 2019, le taux global d'inscrits en bibliothèque avoisinait **15% de la population creusoise**, un peu au-dessous de la moyenne nationale (*). Ce taux moyen recouvre des disparités en fonction du taux d'équipement et du niveau de service des bibliothèques, par territoires.

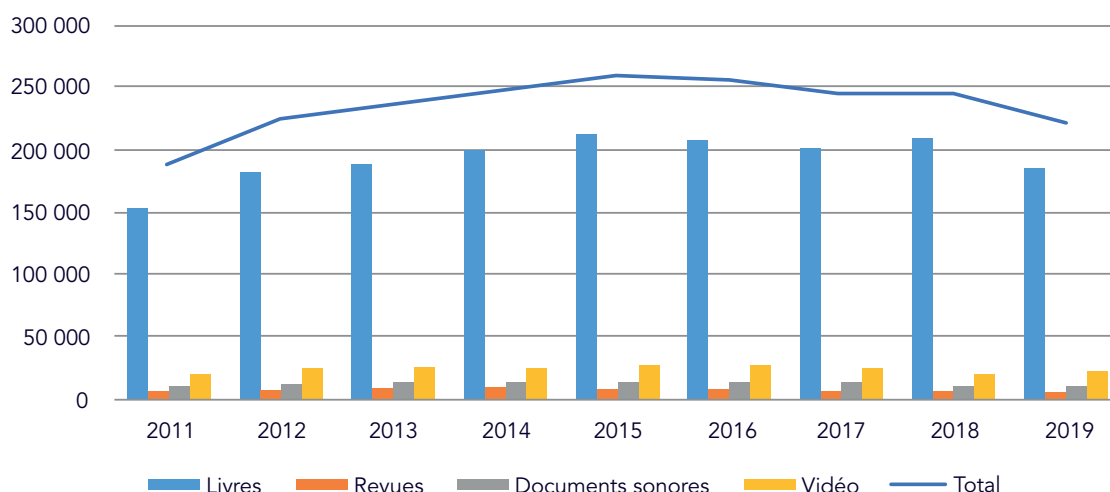
Cette évolution est à mettre en perspective avec les autres données nationales d'usages des services des bibliothèques, qui affichent une hausse, au premier rang desquelles : la fréquentation des équipements. Cependant, nous ne sommes pas encore en mesure de comptabiliser **la fréquentation** de façon fiable dans toutes les bibliothèques du réseau départemental, celles-ci ne disposant pas toujours des outils et de personnels formés pour le faire.

Il sera proposé de mener une politique incitative pour **compléter l'installation de dispositifs de comptage dans toutes les bibliothèques du réseau**, de manière à mesurer la fréquentation réelle des bibliothèques, notamment pour celles qui ont élargi leurs horaires d'ouverture et qui proposent un accueil sur place de qualité, la possibilité de séjourner sur place, pour lire, écouter, travailler, participer à des activités culturelles...etc.

(*) Moyenne nationale et régionale en 2016 : 17% de la population était inscrite dans une bibliothèque, dont 12% sont des emprunteurs actifs, 17% dans les communes de moins de 3 000 à 5 000 habitants (données du Ministère de la Culture et de la Communication, données d'activité 2016)

B.3 Les prêts de documents

Évolution du nombre de prêts de documents



En 2019, les bibliothèques creusoises ont prêté :

- 349 857 livres,
- 19 988 revues,
- 29 295 documents sonores,
- 58 276 DVD,

soit un total de :

➤ **457 416 prêts de documents tous supports,**

➤ **4,6 prêts par habitant** desservi par ces bibliothèques (*) et près de **29 prêts par usager** inscrit dans ces bibliothèques ; malgré une petite érosion en 2019, les prêts de livres se maintiennent voire augmentent alors que ceux des supports audiovisuels sont en baisse régulière, concurrencés par la pratique croissante du téléchargement et du streaming.

Chaque année environ **190 000 documents de la Bibliothèque départementale** font l'objet de transactions (prêts et retours) avec les bibliothèques du réseau départemental, soit par le bibliobus, soit par la navette hebdomadaire, soit par véhicule léger lors des déplacements des agents de la Direction, soit sur place, rue des Lilas à Guéret lors de la venue des bibliothécaires du réseau.

Le catalogue de la Bibliothèque départementale est consultable par tous les habitants sur www.biblio.creuse.com. L'accès aux documents est possible sur simple inscription auprès de l'une des bibliothèques du réseau départemental.

45 373 réservations de documents sur tous supports émanant de l'ensemble des bibliothèques du réseau ont été satisfaites en 2019. Ce chiffre est en hausse régulière depuis la mise en œuvre de ce service.

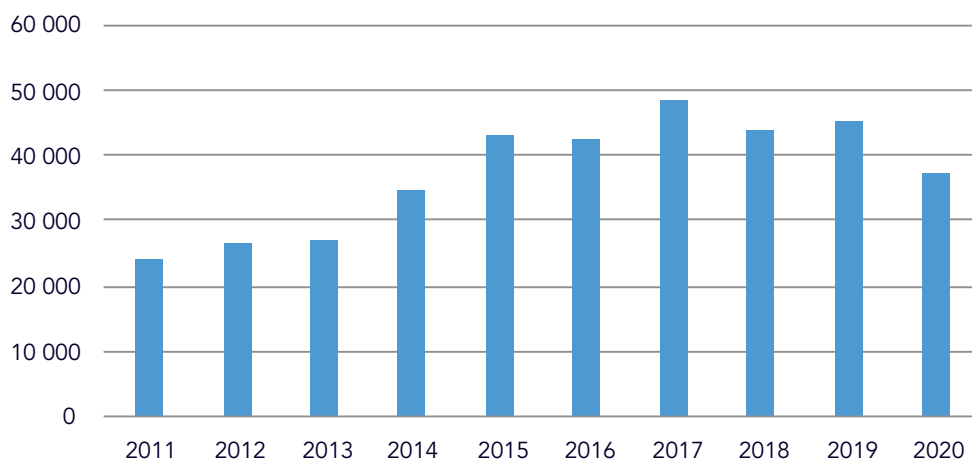
66 % des bibliothèques ont effectué 83% des réservations par le site www.biblio.creuse.fr.

Le nombre de réservations n'a cessé de progresser, passant de **10 000 par an en 2004 à plus de 40 000 à partir de 2015**. On note une baisse significative en 2020, due à la situation de pandémie ayant obligé à fermer les bibliothèques, les plus petites pendant plusieurs mois, et à suspendre pendant quelques semaines les services de la bibliothèque départementale.

Le taux de satisfaction des demandes à deux mois atteint près de 90 %.

(*) : Moyenne nationale de 5 prêts de documents par habitant et 34 prêts par emprunteur (Ministère de la Culture et de la Communication, données d'activité 2013)

Nombre de réservations faites par les bibliothèques à la BDC



B.4 L'action culturelle pour la promotion du livre, de la lecture et des arts du récit

Manifestations portées par les bibliothèques

Au-delà de son soutien aux associations culturelles du territoire, le Département soutient les collectivités dont les bibliothèques s'attachent à **animer et promouvoir la lecture** et plus généralement la culture, en nouant des partenariats avec les écoles, les centres de loisirs, les maisons de retraite, les associations et, de plus en plus fréquemment, les structures d'accueil de la petite enfance.

Tout au long de l'année, les bibliothèques proposent des **animations** : expositions, spectacles de contes, lectures et spectacles littéraires, rencontres d'écrivains, d'illustrateurs, conférences et tables rondes, animations spécifiques pour les enfants (heure du conte), clubs de lecteurs, ateliers d'écriture, bourses aux livres, projections de films, concerts... etc.

Elles s'investissent dans des **fêtes du livre** devenus des événements attendus, en collaboration avec les associations de promotion de la lecture telles que : les

Nuits noires à Aubusson, Folie ! Les mots à Faux La Montagne, Journée du livre de Felletin (Plaisir de lire), Journée du livre à Fursac (Club du livre).



Manifestations portées par le Département

Festival « Coquelicotontes » : depuis 1995, prise en charge par le Conseil départemental à 50% et, depuis 2016, à 25% du coût d'un spectacle, du forfait d'hébergement/restauration ainsi que de la totalité du matériel de communication ; chaque année pour une quarantaine de communes.

Depuis 2013, le **festival du livre jeunesse Mômes à la page**, permet de développer le réseau des bibliothèques et donner le goût pour la littérature jeunesse aux enfants. Cinq éditions ont déjà eu lieu à La Souterraine, Bourgneuf, Felletin, Sardent et Chambon sur Voueize. Le festival est organisé à présent tous les 2 ans. Il touche de nombreux enfants en structures de petite enfance et scolaires et leurs familles.

Mon premier livre : opération initiée par le Département depuis 2013. Cette action en direction des familles permet de distribuer un livre à chaque famille suite à la naissance ou l'adoption d'un ou de plusieurs enfants. Elle est renforcée par divers moments d'accompagnement à la lecture pour les tout-petits : médiation, formations, informations aux familles, spectacles... etc.

Le Ministère de la Culture a labellisé cette action dans le cadre de son dispositif **« Premières pages »** et accorde, à ce titre, une aide financière spécifique annuelle de 5 000 €.

Le Conseil départemental (Direction de la lecture publique) possède et acquiert régulièrement un choix d'**expositions** et de **valises thématiques**, prêtées gratuitement et réservables en ligne sur son portail. Sont également proposés des **matériels divers** : tablettes et liseuses, grilles d'expositions, projecteurs et rideaux de scène, espaces « bébés lecteurs », valises petite enfance, tapis à histoires, marionnettes et accessoires, instruments de musique, kamishibais... etc.



Actions de formation

Chaque année, les équipes de la Direction de la lecture publique conçoivent un **programme de formations spécifiquement destiné aux bibliothécaires bénévoles et salariés** du réseau des bibliothèques. Celles-ci sont également largement **ouvertes aux partenaires** qui œuvrent aux côtés des bénévoles pour développer la lecture publique, à savoir, les animateurs et éducateurs de jeunes enfants, les assistants maternels (*), enseignants et documentalistes des collèges (**), les bénévoles de l'association « Lire en Creuse » et du dispositif « Lire et faire lire » (***)... etc.

Les besoins réels des bibliothèques et partenaires sont recensés par le Conseil départemental et une offre diversifiée et adaptée aux enjeux actuels de la lecture publique leur est proposée. **20 à 25 journées de stages** sont ainsi organisés chaque année sur des thèmes variés.

Les bibliothécaires bénévoles et salariés peuvent à tout moment solliciter le Département afin que les équipes de la Direction de la lecture publique organisent des temps d'information/formation pour le tri de leurs collections, la réorganisation de leur bibliothèque, les accompagner dans le montage d'un projet ou d'une animation, la concertation avec les élus...etc.

Tout au long de l'année, les équipes du Conseil départemental (Direction de la lecture publique et Pôle Cohésion Sociale) interviennent dans le cadre des partenariats institués avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) pour des actions de sensibilisation à l'intérêt de la lecture dès le plus jeune âge auprès des assistants maternels, assistants familiaux et bénévoles de l'action « Lire et faire lire ».

Plusieurs agents interviennent également dans la formation mise en place au niveau régional par l'Association des bibliothécaires de France (ABF), qui dispense le titre d'auxiliaire de bibliothèque. Le Département est également impliqué dans un groupe de travail régional autour de la formation. Celui-ci est piloté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et réunit les grands établissements de lecture publique, le CNFPT, l'Université, l'ABF du Limousin.

(*) : Action menée en partenariat avec le Pôle Cohésion Sociale du Conseil départemental.

(**) : Action menée en partenariat avec l'atelier Canopé 23 et le Centre de ressources en littérature de jeunesse.

(***) : Action menée en partenariat avec la Fédération des œuvres laïques et l'Udaf)



C. BILAN DES AIDES VERSÉES PAR LE DÉPARTEMENT AUX COLLECTIVITÉS DE 2004 À 2020 POUR LA CRÉATION ET LE FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES

C.1 Aides à l'investissement

➤ **Aide à la construction** pour **6 bibliothèques** aux normes, en complément des aides de l'État et des autres financeurs, à hauteur de 10 % HT en moyenne, pour un montant total de **1 010 468 €**.

➤ **Aide à l'accessibilité** (pour les personnes à mobilité réduite), pour **7 communes**, pour un montant total de **9 426 €**.

➤ **Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèque** pour **7 bibliothèques** aux normes de l'État, pour un montant total de **52 636 €**.

➤ **Aide à l'informatisation ou la réinformatisation** pour **60 071 €**.
Au 31 décembre 2020, **61 bibliothèques étaient informatisées pour leur gestion** (prêt, catalogage des documents, etc.), soit **58 % des bibliothèques de Creuse** ; cette tendance est en progression constante avec le déploiement des réseaux intercommunaux et une politique incitative par laquelle sont systématiquement proposées, depuis 2015, l'installation et la formation à un logiciel libre adapté lors de chaque création ou réaménagement de petite bibliothèque.

➤ **Aide à l'acquisition d'un véhicule de liaison** (instituée en 2011), pour **2 réseaux** intercommunaux de lecture publique, pour un montant total de **13 209 €**.

➤ **Acquisition de mobilier spécialisé de bibliothèque mis à disposition gracieusement** par convention auprès de 74 collectivités, pour aménager leurs petites bibliothèques, pour **près de 590 000 €**.

Au 31 décembre 2020, 90 communes avaient bénéficié de ce service.





C.2 Aides au fonctionnement

➤ **Aide à la création d'emplois qualifiés**, pour **9 bénéficiaires** dont 4 Communautés de communes ; **création de 10 postes statutaires de la filière culturelle** (adjoints (C) ou assistants du patrimoine (B)), représentant **8,5 ETP** pour un montant global de **180 464 €**.

➤ **Aide à la formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'Association des bibliothécaires de France (ABF)** pour 8 collectivités, 9 stagiaires formés, pour un total cumulé de **4 510 €**.

➤ **Aide au déplacement des écoles vers une bibliothèque professionnelle pour 25 communes ou Regroupements Pédagogiques Intercommunaux** pour un total cumulé de **25 749 €**.
25 écoles n'ayant pas de bibliothèque dans leur commune d'implantation ont bénéficié de cette aide, en collaboration avec 8 médiathèques communales ou intercommunales disposant de bibliothécaires salariés formés à l'accueil des enfants et d'espaces suffisants pour les accueillir.

➤ **Aide aux manifestations autour du livre et des arts du récit** (fêtes du livre d'intérêt départemental ou animations autour du livre), pour **17 bibliothèques ou associations de promotion de la lecture**, pour **56 979 €**.



02

ORIENTATIONS
DU SCHÉMA
DE LECTURE
PUBLIQUE POUR
LA PÉRIODE 2021-
2025

A. ENJEU 1 : CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

01. **Mettre à disposition des bibliothèques du réseau départemental des ressources documentaires adaptées,**

grâce à la veille documentaire et une politique d'acquisitions concertée, en complémentarité avec les bibliothèques disposant de budgets ; faire progressivement évoluer l'offre actuelle en supports musicaux et vidéos (CD, DVD) vers une offre dématérialisée accompagnée de médiation, pour tenir compte de l'évolution des usages ; développer l'offre de services et de ressources numériques, dans l'objectif de permettre l'accessibilité et l'inclusion des différents publics.

03. **Soutenir les réseaux intercommunaux de lecture publique,**

par le maintien d'une politique volontariste d'accompagnement et d'incitation des EPCI et des communes.

La mise en réseau des bibliothèques autour de bibliothèques points d'appui, disposant d'équipes de professionnels salariés, permet de mutualiser les moyens, collections, circulation des documents, soutien aux bibliothécaires bénévoles, animations... etc.

Apports en ingénierie :

- **Accompagnement des EPCI** pour la création ou l'extension de réseaux de lecture publique à l'échelle de leur territoire ;
- **Assistance à l'élaboration de schémas locaux de développement de la lecture publique** (projet scientifique et culturel,

02. **Moduler les modes de desserte**

pour permettre aux bibliothèques et aux structures partenaires d'avoir accès aux ressources documentaires de la façon la plus adaptée dans l'équité : renouvellement régulier des collections, accès facilité aux réservations de documents pour tous les lecteurs creusois en tout point du territoire.

éducatif et social (PCSES) demandé par le Ministère de la Culture via la DRAC), et par le conseil, la formation, l'aide au montage de projets et d'actions culturelles, le soutien aux nouveaux réseaux de lecture en constitution dans le territoire.

Soutien financier :

- **Aide à la création de postes statutaires qualifiés** affectés à l'animation d'un réseau de bibliothèques ;
- **Aide à la mise en réseau informatique** des bibliothèques et à la création de portails documentaires ;
- **Aide à l'acquisition d'un véhicule utilitaire**, de préférence électrique ou hybride, servant à la liaison entre les bibliothèques d'un même EPCI et à leurs déplacements vers la Bibliothèque départementale.

04. Contribuer à la professionnalisation des bibliothèques,

- **Programme annuel de formation** à destination des bibliothécaires bénévoles et salariés du réseau départemental, ouvert à tous les partenaires du développement de la lecture publique (enseignants, animateurs...) ;
- **Aide au recrutement et à la professionnalisation des personnels de bibliothèque** (aide à la définition de profils de poste, participation aux jurys de recrutement, accueil de stagiaires...) ;
- Engagement des services chargés de la lecture publique du Conseil départemental dans les réseaux techniques existant au plan tant régional que national dans la **formation initiale et continue** des personnels des bibliothèques.



B. ENJEU 2 : DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL

01. Intensifier le développement du réseau de lecture publique creusoise, afin d'achever de doter l'ensemble du territoire de bibliothèques structurantes, de type « 3^{ème} lieu », « lieux de sociabilité autant que de culture, d'information autant que de lecture », adaptées aux nouveaux usages et capables de soutenir les bibliothèques de proximité, au plus près de la population ;

- **Aide aux travaux de construction et de rénovation**, dans le cadre d'une politique pluriannuelle d'accompagnement du développement des territoires (Contrats Boost'ter et Boost'comm'une) ;

- **Aides à l'aménagement** mobilier, informatique, numérique et audiovisuel ;
- **Soutien aux points lecture gérés par des bénévoles**, qui assurent un service de proximité et relaient le développement de la lecture publique au plus près des habitants (prêt de mobilier spécialisé, prêt de tous documents, aide à la gestion, formation, animation, accueil scolaire et des structures socio-éducatives, aide à la mise en place d'ateliers de prévention de l'illettrisme et de l'illectronisme ...).

02. Renforcer la dynamique d'élargissement des publics et de pratique de la lecture

➤ Il s'agira de contribuer à la cohésion sociale du territoire par le **développement des partenariats et des actions en direction des publics spécifiques** (petite enfance, publics éloignés de la lecture, personnes âgées...etc.) et par la **mise en place de nouvelles actions**. Dans cet esprit, pourraient être, notamment, développés des partenariats autour de l'opération « Mon premier livre » afin d'en accroître l'impact auprès des familles creusoises, et d'en approfondir les actions, avec le soutien de l'Agence « Quand les livres relient », par la mise en place de journées d'étude régulières et d'un groupe de réflexion réunissant les acteurs de la lecture aux tout-petits.

03. Développer les pratiques participatives en bibliothèque, en proposant des formations dans ce domaine et par la constitution de groupes de travail (échanges de pratiques, visites de médiathèques, expérimentation, ateliers en « mode lab »...).



C. ENJEU 3 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES

01. Participer au développement des outils et des usages numériques, par le renforcement des actions de médiation numérique en lien avec tous les acteurs institutionnels ou associatifs du territoire.

02. Acheter l'informatisation ou la réinformatisation des bibliothèques du territoire, en privilégiant la mise en réseau, pour atteindre 100 % des bibliothèques informatisées pour leur gestion en 2025.

03. Développer la formation à distance dans le cadre du programme de formations annuel, en collaboration avec le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale pour les bibliothécaires et partenaires, en diversifiant les propositions, en adaptant la pédagogie et en déployant des outils adaptés.

04. S'engager dans le programme Bibliothèques numériques de référence (BNR) mis en place par le Ministère de la Culture, pour aider les collectivités à :

➤ **Se doter d'une offre numérique de qualité** et par là-même d'atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics éloignés) ;

➤ **Contribuer à la modernisation des bibliothèques** afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de leur territoire.

Il s'agira de prendre en compte :

- L'impact sur les publics (accessibilité, médiation et formation au numérique, portails et sites web, dispositifs innovants...) ;
- Le développement d'une offre de collections et de services numériques ;

- L'évolution des pratiques professionnelles (formation du personnel, évolution des outils, évaluation...) ;
- Le rayonnement territorial (partenariats, participation à l'écosystème numérique local, inscription dans les projets régionaux et/ou nationaux, dispositifs numériques itinérants...).

05. Créer une mission dédiée à la médiation numérique pour l'accompagnement des bibliothèques vers l'appropriation des usages et la création de nouveaux services (voir également l'action 7 de l'ENJEU 5).

➤ Sur un modèle similaire à celui qui existe au sein des collèges, à travers une offre de service apportée, le cas échéant, par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse.

D. ENJEU 4 : SOUTENIR L'ACTION CULTURELLE

01. Développer les actions autour du livre et de la lecture et des arts du récit

➤ Poursuite de l'organisation du festival du conte « **Coquelicontes** », conjointement avec le Département de la Corrèze ;

➤ Organisation du festival départemental itinérant du livre jeunesse « **Mômes à la page** » ;

➤ Soutien et participation aux manifestations régulièrement organisées dans le département, en favorisant la **mise en réseau des actions à l'échelle des EPCI** ;

➤ Accompagnement et développement des animations mises en œuvre avec les bibliothèques du réseau et les **partenaires** du développement de la lecture, dans le cadre notamment des **dispositifs nationaux de promotion de la lecture** (Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Partir en livre, Rendez-vous en bibliothèques, Des livres à soi, Jeunes en librairie ... etc.) ;

➤ **Développement de l'offre d'expositions et d'outils d'animation divers** : valises thématiques, accessoires, matériel d'animation... mis à disposition gratuitement par convention auprès des petites bibliothèques du réseau et d'autres partenaires.

E. ENJEU 5 : STRUCTURER LA POLITIQUE CULTURELLE DU DÉPARTEMENT

01. Valoriser le développement de la lecture et de la culture au sein des dispositifs départementaux d'accompagnement des territoires

- Faciliter l'intégration dans les **contrats de territoire** des volets « culture » et « lecture » ;
- Renforcer les liens avec les autres services départementaux dans le cadre d'approches sur un **mode « projet »** coordonnées par les référents de territoires du Pôle Stratégies territoriales.

02. Faciliter la coopération avec les autres bibliothèques et institutions culturelles

- Les coopérations techniques entre bibliothèques au niveau régional et national (Association des bibliothécaires départementaux (ABD), Association des bibliothécaires de France (ABF) et, au niveau institutionnel, (Agence Livre Cinéma Audiovisuel (ALCA) en Nouvelle Aquitaine, Ministère de la Culture...), permettent de prendre part aux réflexions dans le champ de l'évolution des bibliothèques et de la lecture publique et de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

03. Communiquer sur les opérations en faveur du développement de la lecture publique

- Une communication régulière et unifiée renforce la lisibilité de l'action du Département et valorise sa dynamique. La communication numérique sera assurée par la Direction de la lecture publique en lien avec la Direction de la Communication afin d'enrichir son portail et sur les réseaux sociaux.

04. Observer et évaluer

- Le Département, par convention avec le Ministère de la culture, organise le **recueil annuel des statistiques d'activité des bibliothèques**. Il est, dans ce cadre, notamment prévu de compléter l'installation de dispositifs de comptage dans toutes les bibliothèques du réseau, de manière à mesurer la fréquentation réelle des bibliothèques. Cela permet de tenir à jour un état départemental du réseau de Lecture publique et de contribuer à l'alimentation en données de l'Observatoire national dans ce domaine. La Direction de la lecture publique participe au groupe de travail national qui adapte les critères d'évaluation.

05. Repenser l'organisation des moyens humains mise en œuvre par le Département en matière de « culture » et de « lecture »

- Il s'agirait d'engager un travail de **réorganisation des services au sein de la Direction de l'Intervention Territoriale** afin de créer une unité (Direction) qui engloberait l'actuelle Direction de la lecture publique et la Coordination culturelle. Une organisation de ce type permettrait de renforcer la cohérence entre les actions déjà menées par ces deux unités dans le champ de l'action culturelle et d'améliorer l'organisation des opérations logistiques (desserte documentaire) et numériques.
- Au-delà des perspectives de réorganisation des services du Conseil départemental, le **projet de service** de la Direction de la lecture publique sera adapté afin de mettre en œuvre le Schéma de développement dans les meilleures conditions. Tous les agents seront impliqués selon leurs missions, leurs objectifs et leurs compétences, pour contribuer au quotidien à rendre le meilleur service aux habitants du territoire au travers des bibliothèques du réseau et des partenariats actuels ou à venir.
- **Soutenir et accompagner les personnels** de la Direction de la lecture publique dans la mutation de leurs missions par la mise en place d'un programme de formation adapté. Celle-ci nécessite, en effet, de constamment mettre à jour leurs connaissances, s'adapter au développement de nouvelles technologies, faire preuve de souplesse, de motivation et d'adaptation.

06. Repenser l'organisation des équipements et moyens matériels

- Poursuivre la **réflexion** quant à la **restructuration des locaux** accueillant la Bibliothèque départementale et les équipes de la Direction de la lecture publique afin :
 - de moderniser un équipement construit en 1991,
 - d'améliorer l'ergonomie des postes de travail des agents,
 - d'adapter les espaces à l'évolution de l'organisation et de la desserte notamment au regard des contraintes sanitaires,
 - de recréer des espaces dédiés aux circuits des documents (équipement, prêt/retour, préparation des choix des bibliothèques),
 - de renouveler le mobilier existant, qui n'est plus adapté, par du mobilier fonctionnel.Cette réflexion pourrait opportunément être reliée à celle menée sur la restructuration des bâtiments de l'ex-caserne Lelièvre, afin d'étudier l'opportunité d'éventuelles convergences ou mutualisations (garages, parkings, lieux de stockages...). Cette étape de conception pourrait, le cas échéant, être conduite dans le cadre du laboratoire d'innovation Lab'23 et avec l'aide d'un cabinet spécialisé.
- **Etoffer le parc de véhicules spécialisés** vieillissant, afin de maintenir le service d'acheminement des documents dans les bibliothèques du réseau,
- **Réinformatiser la Bibliothèque départementale**
La dernière informatisation de la Bibliothèque départementale ayant eu lieu en 2012 le déploiement de nouvelles fonctionnalités tant du logiciel de gestion des fonds que du

portail numérique est indispensable pour lui permettre de répondre aux exigences de qualité de service quant à l'accès à l'information par l'utilisateur et à la fiabilité et à sécurisation de celle-ci dans les prochaines années.

07. Porter une attention particulière à une approche intégrée de la mission de médiation numérique (Voir également l'action 5 de l'ENJEU 3)

La médiation numérique fait partie intégrante des missions des équipes de la Direction de la lecture publique, en relation quotidienne avec les bibliothèques du réseau.

➤ **L'usage des outils numériques et des réseaux sociaux en bibliothèque** est devenu indispensable pour toucher un public étendu, assurer un accès aux ressources des bibliothèques et à celles de leurs partenaires, développer les relations et la participation des usagers.

➤ Ces missions s'exercent en outre, aux côtés des équipes de la Direction de l'insertion et du logement (DIL) pour la mise en œuvre des actions du Schéma départemental d'**inclusion numérique**. Il s'agit de relayer la diffusion des pass numériques et des conseillers numériques que le Département envisage de déployer sur le territoire.

➤ Enfin, l'intégration de la Bibliothèque départementale dans le **programme Bibliothèques numériques de référence** du Ministère de la culture (voir ci-dessus) permettra de bénéficier d'une part, de l'apport de ce réseau en matière d'innovation et d'ingénierie et, d'autre part, de financements conséquents pour développer une nouvelle offre de ressources et de nouveaux services numériques.



08. Asseoir les financements consacrés au soutien du développement de la lecture publique en Creuse

➤ En maintenant son effort financier en faveur du développement de la lecture publique à un niveau élevé, le Département a pu, jusqu'à présent, obtenir des soutiens conséquents de la part de l'État. Ainsi, la remise à niveau du budget consacré à l'acquisition de documents imprimés, afin d'atteindre 1€ par habitant pour les acquisitions de documents imprimés, a permis de mobiliser des aides complémentaires auprès du **Centre national du livre**. Ces aides ont évolué. Elles sont aujourd'hui recentrées à destination des publics empêchés ou éloignés de la lecture ;

➤ Le Département pourra en outre, mobiliser les crédits que l'Etat a engagés dans le cadre du **Plan de relance pour le livre**. L'effort du gouvernement se concentre sur les bibliothèques, avec 40 millions d'euros alloués à la modernisation des bâtiments, notamment pour l'amélioration énergétique, ainsi qu'aux fonds de documents et à l'extension des horaires d'ouverture. Un volet de ce Plan est par ailleurs ouvert aux plans d'achats de livres auprès des librairies indépendantes. La Creuse dispose, à ce titre, de plusieurs librairies labellisées LIR. L'objectif de cette mesure est d'abonder le budget d'acquisition des bibliothèques pour accompagner, en 2021 et 2022, la reprise d'activité des librairies de proximité, maillon essentiel du commerce culturel dans les territoires.

➤ La signature de deux « **Contrats Département lecture itinérance** » (CDLI) destinés, l'un, à soutenir sur les années 2019-2021, la politique d'animation et de formation sur l'ensemble du territoire creusois et l'autre à l'organisation du festival « Coquelicotcontes » sur les années 2020 à 2022, va permettre de garantir,

sur cette période, l'obtention de crédits du Ministère de la Culture via la DRAC Nouvelle-Aquitaine ;

➤ Il s'agira également de mobiliser les fonds que l'État peut mettre à disposition des Départements pour la gestion de leur bibliothèque au travers de la **Dotation Générale de Décentralisation (DGD)**. Peuvent dans ce cadre être subventionnées de manière significative, les opérations suivantes :

- la construction, la rénovation, la restructuration, l'extension ou la mise en accessibilité ;
- l'équipement mobilier et matériel ;
- l'informatisation ou le renouvellement d'une informatisation, et la création de services numériques ;
- l'acquisition et l'équipement de véhicules destinés au transport de documents et aux actions de médiation.
- les études afférentes aux projets, même si celles-ci sont en cours.



F. ENJEU 6 : PROMOUVOIR L'OFFRE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE CULTURELLE ET NOTAMMENT SUR LE VOLET « LECTURE »

➤ L'offre culturelle en matière de lecture publique telle qu'elle est imaginée dans le cadre du Schéma de développement de la lecture publique 2021-2025 va nécessiter **différents niveaux de communication** :

- en direction des communes et des intercommunalités, pour **présenter le Schéma** et notamment les contenus en matière d'ingénierie et de soutien financier ;
- en direction des bibliothécaires bénévoles ou salariés et des élus, par l'**organisation de journées professionnelles** dédiées et de supports d'animation du réseau ;
- des **informations très variées en direction de tous les publics** qu'ils vivent en Creuse ou non, selon les actions retenues par les élus ;

➤ **Une communication adaptée** sera conçue en mobilisant l'ensemble des expertises internes au Département, afin que les habitants du département ainsi que tous ceux appelés à vivre en Creuse puissent disposer d'une information la plus complète sur l'offre à laquelle ils peuvent prétendre en matière culturelle.



CONCLUSION



Dans un contexte de forte évolution des collectivités territoriales, de transformation des pratiques culturelles dans un environnement numérique croissant, le Schéma pluriannuel de développement de la lecture publique doit répondre aux priorités présentes et à venir.

Il a pour ambitions de :

- De **soutenir le développement d'une offre de service accessible à tous** au travers des bibliothèques qui maillent le territoire, en s'appuyant sur des services coordonnés par une Direction spécialisée ;
- **D'accompagner les collectivités** locales partenaires par l'ingénierie et les aides spécifiques à la lecture publique, en favorisant chaque fois que possible l'émergence de réseaux intercommunaux de lecture publique.

Le Département entend, pour cela :

- **Répondre aux attentes de tous les habitants de la Creuse et favoriser l'arrivée de nouveaux Creusois ;**
- Dans une perspective d'achèvement et dans un cadre partenarial, **étendre le maillage du territoire en équipements structurants et de proximité**, en médiathèques « troisième lieu », susceptibles de satisfaire aux enjeux actuels de développement de la lecture ;
- **Contribuer pleinement à la réduction des inégalités, à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme et à l'inclusion numérique ;**
- **Requalifier l'outil indispensable que constitue la Bibliothèque départementale** afin de donner un cadre de travail moderne aux personnels qui œuvrent au service du territoire et de ses habitants.



